



Luxembourg, le 19 décembre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« Le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse engage régulièrement des spécialistes en logopédie pour répondre aux besoins spécifiques les plus divers.

Voilà pourquoi j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- Quelle est l'évolution du nombre de logopèdes depuis 2010 ?*
- Combien de logopèdes se sont présentés aux examens-concours de recrutement ces dernières années et combien ont réussi ces épreuves ?*
- Le MENEJ a-t-il déjà défini les besoins en logopèdes durant les années à venir ? Dans l'affirmative, combien de spécialistes en la matière seront encore engagés d'ici l'an 2020 ? »*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

André BAULER
Député

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



Luxembourg, le 16 janvier 2018

Monsieur le Président de la Chambre
des Députés
19, rue du Marché-aux-Herbes
L-1728 Luxembourg

Réponse du Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la question parlementaire N° 3533 de Monsieur le Député André Bauler

En guise d'introduction, je voudrais préciser que selon la structure de la classification internationale type des professions, 2008 (CITP-08), la profession de logopède n'existe pas comme telle au Grand-Duché de Luxembourg.

Si Monsieur le Député vise les professeurs avec la spécialité logopédie, anciennement appelés professeurs d'enseignement logopédique, je peux lui fournir les réponses suivantes :

- en 2010, le Centre de Logopédie comptait 32 professeurs contre 54 en 2017, professeurs-stagiaires compris,
- pendant les 5 dernières années, 26 candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens-concours, 24 candidat(e)s ont réussi les épreuves;
- selon les estimations actuelles, les besoins du Centre de Logopédie durant les années à venir se chiffrent à 28 postes de professeurs pour les unités d'enseignement, de diagnostic, de conseil et de rééducation.

Claude Meisch
Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse